## Secrétariat du Grand Conseil

**QUE 832** 

Question présentée par le député : M. Roger Denevs

Date de dépôt : 9 avril 2018

## Question écrite urgente

Bouclier fiscal : peut-on connaître le détail de l'impact actuel réel de cette mesure ?

En 2009, lors des travaux parlementaires relatifs au projet de loi PL 10199 qui instaura – au prétexte d'une réforme plus globale et généreuse de l'imposition des personnes physiques – le bouclier fiscal, l'administration fiscale produisit plusieurs simulations permettant d'évaluer, au moins théoriquement, l'impact du bouclier fiscal sur les finances publiques cantonales. Or l'estimation en question<sup>1</sup>, basée sur les données fiscales 2006, s'élevait à une cinquantaine de millions de francs.

Lors des derniers débats budgétaires et fiscaux, il a régulièrement été évoqué que l'impact actuel du bouclier fiscal s'élevait à plus de 110 millions de francs, soit plus du double de l'impact estimé en 2009.

Le Conseil d'Etat peut-il en l'occurrence nous transmettre un tableau équivalent à la simulation 130bis figurant dans le PL 10199-A, mais basé sur les données fiscales réelles de 2015 ou 2016, afin que nous puissions savoir si le bouclier fiscal profite à davantage de contribuables que ce qui était estimé à l'époque et/ou si les contribuables profitent en réalité bien davantage du bouclier fiscal que ce qui était estimé ?

Voir simulation no. 130bis, page 381 du rapport PL10199-A, http://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL10199A.pdf